



Commune de FOUILLEUSE
Canton de Clermont
Arrondissement de Clermont

Le 20 avril 2026

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Fouilleuse – 1 impasse de la Mairie – en séance publique sous la présidence de l'Adjoint au Maire Monsieur PTASZYK Roger.

PRÉSENTS :

Mesdames : BOURGUIGNON Charlyne, FLANDRE Laurine, SORBARA Ghislaine.

Messieurs : BIGOURIE Éric, BOURGUIGNON Stéphane, PTASZYK Roger, VRIGNAUD Thomas.

ABSENTE REPRÉSENTÉE : Madame BARA Céline donne pouvoir à Monsieur PTASZYK Roger.

ABSENTE NON REPRÉSENTÉE : Madame CHOCU Émilie.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h40 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Monsieur PTASZYK Roger est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du procès-verbal du 21 mars 2026
- CFU – Affectation du résultat (rappel)
- Vote du budget primitif 2026
- Questions diverses

Madame le Maire soumet à l'approbation des Élus le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026.

Le procès-verbal du 21 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le maire rappelle les éléments votés en février pour le CFU 2025 ainsi que pour l'affectation du résultat.

VOTE DES TAXES

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales, et propose de ne pas augmenter les taux de taxes.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents, Décident de maintenir les taux communaux pour 2026, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 59.87%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75.45%
Taxe habitation : 11.78%

Chargent Madame le Maire de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

VOTE DU BP 2026

Après présentation, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, le budget primitif 2025, dressé par Madame le Maire qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	158 460 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	146 849 euros

Et autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles en fonctionnement et investissement.

Questions Diverses :

Discussion par suite du syndicat scolaire.

Les augmentations successives liés au syndicat scolaire pèsent sur la commune.

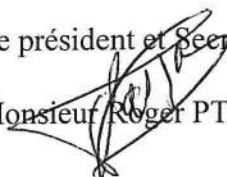
Pour rappel 12 enfants scolarisés pour un budget de 30KE.

Date du prochain conseil municipal : 17 juin 2026

L'ordre du jour étant épuisé, madame le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers municipaux et lève la séance à 20h15.

Le président et Secrétaire

Monsieur Roger PTASZYK



Le Maire

Ghislaine SORBARA

